
Assemblée communale du 22 mai 2012

Présidence : M. Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : MM. Frédéric Bouverat, Clément Leu et Pierre-André Pury

Présents : 72 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mmes Nathalie Fontaine, Sylvie Jacquat, Gisèle Juon, Véronique Losey et Marie-Jeanne Vésy
MM. Frédéric Fasel, Frédéric Fontaine, Frédéric Jacquat et Christian Muller

A 20h00, M. le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 19 du 11 mai 2012, par affichage aux piliers publics par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Toutefois, avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour, M. le Président informe l'assemblée de la suppression d'un point de celui-ci concernant la révision des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye à savoir le point 5.2 « Clés de répartition des charges (art. 32, 33 et 34), présentation et adoption » En effet, dès lors que le ¼ des communes membres de l'association a refusé cette nouvelle clé de répartition, la clé proposée est refusée et le dossier doit retourner au comité directeur de l'organisation médico-sociale pour nouvelle proposition. Il n'est ainsi plus nécessaire de se prononcer sur ce point.

M. le Président donne connaissance de l'ordre du jour modifié suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2011
2. Comptes 2011
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Investissement
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4. Approbation
3. Election d'un membre à la Commission financière
4. Approbation de la modification de l'art. 35 al. 3 & 4 des statuts de l'Association intercommunale de la Petite Glâne (AIPG)
5. Révision des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye
 - 5.1 Limite d'endettement (art. 27 al. 2 let. a), présentation et adoption
6. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2011

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2011 est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2011

2.1 Fonctionnement

Lecture est donnée par Mme Barbara Pochon de la récapitulation des comptes de fonctionnement 2011 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DE FONCTIONNEMENT	Comptes 2011	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	4'471'835.35	4'478'194.48
ADMINISTRATION	402'108.35	73'452.30
ORDRE PUBLIC	181'105.85	123'564.75
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'261'688.05	5'000.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	26'138.45	2'000.00
SANTE	327'704.25	13'086.65
AFFAIRES SOCIALES	415'352.10	20'682.55
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	243'927.65	27'259.40
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	676'848.90	570'745.05
ECONOMIE	18'213.05	250.00
FINANCES ET IMPOTS	918'748.70	3'642'153.78
Excédents recettes fonctionnement	6'359.13	

2.2 Investissements

Lecture est donnée par Mme Barbara Pochon de la récapitulation des comptes des investissements 2011 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2011	
	Charges	Produits
TOTAUX INVESTISSEMENT	1'611'622.05	537'821.15
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		45'405.40
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	136'491.00	19'500.00
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'431'131.05	410'290.75
FINANCES ET IMPOTS	44'000.00	62'625.00
Excédents charges investissement		1'073'800.90

Mme Barbara Pochon demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision

Mme Barbara Pochon donne lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande à l'assemblée l'approbation des comptes 2011.

Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 10 mai 2012 pour examiner le rapport de révision de la comptabilité 2011 établi par la fiduciaire Revicor Consulting SA. Elle a constaté que les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de Fr. 6'359.13 et que les comptes d'investissement présentent un excédent de charges de Fr. 1'073'800.90. Sur la

base de ces éléments, elle approuve les conclusions du rapport de l'organe de révision et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2011 tels que présentés.

2.4 Approbation des comptes 2011

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2011 sont acceptés, à l'unanimité, par l'assemblée.

3. Election d'un membre à la commission financière

Suite à la démission de Roger Page, un nouveau membre doit être élu par l'assemblée communale pour son remplacement. Le Conseil communal a lancé un appel dans le bulletin communal afin que les personnes intéressées aient la possibilité de se manifester. Trois personnes ont annoncé leur candidature pour ce poste soit MM. Dominique Chappuis, Eric Pellissier et Vincent Schmid.

M. le Président demande si d'autres personnes sont candidates pour cette fonction. Aucune autre candidature n'étant enregistrée, M. le Président propose donc à l'assemblée d'élire l'une de ces trois personnes. Il rappelle également la composition de la commission actuelle.

La parole est donnée successivement à MM. Dominique Chappuis, Eric Pellissier et Vincent Schmid pour une brève présentation de leur personne.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret selon le système majoritaire. Le 1^{er} tour aura lieu à la majorité absolue et l'éventuel 2^{ème} tour à la majorité relative.

Après dépouillement des votes par le bureau électoral, M. le Président proclame élu M. Vincent Schmid avec 35 voix (majorité absolue à 34 voix).

Il informe également l'assemblée du nombre de voix obtenu par les autres candidats : M. Dominique Chappuis (20 voix) et M. Eric Pellissier (12 voix).

4. Approbation de la modification de l'art. 35 al. 3 & 4 des statuts de l'Association intercommunale de la Petite Glâne (AIPG)

La modification de l'art. 35 al. 3 & 4 permettra à l'avenir plus de souplesse pour taxer le pollueur-payeur. L'idée est d'adapter la répartition des charges entre les communes en tenant compte des quantités d'eau déversée vers la station d'épuration. Pour la commune, cette modification n'est pas marquante. L'assemblée des délégués a accepté à l'unanimité la modification de ces statuts en date du 23 novembre 2011. Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver cette modification.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée communale approuve, à l'unanimité, la modification de l'art. 35 al. 3 & 4 des statuts de l'Association intercommunale de la Petite Glâne (AIPG).

5. Révision des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye

5.1 Limite d'endettement (art. 27 al. 2 let. a), présentation et adoption

L'augmentation de la limite d'endettement de 20 à 55 millions permettra à l'Association de recourir aux emprunts nécessaires au financement de l'agrandissement et la transformation des EMS du district de la Broye. Il ne s'agit pas là de décider d'un budget supplémentaire mais simplement d'augmenter la limite d'endettement de l'Association.

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver cette révision des statuts.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée communale approuve, à l'unanimité, la révision de l'art. 27 al. 2 let. a « Limite d'endettement » des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.

6. Divers

En préambule, M. le Président donne connaissance de quelques informations concernant les dossiers suivants :

Plan d'aménagement local

Ce dossier a été approuvé par le canton en décembre dernier. La prochaine étape consiste à adapter le règlement communal d'urbanisme (RCU) par rapport à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions. Il s'agira ensuite d'aborder les projets des futurs développements de surface à bâtir.

Secteur stratégique d'importance cantonale « Rose de la Broye »

La commune est intégrée dans le groupe de travail qui œuvre actuellement au développement de ce secteur du fait qu'une partie du territoire communal y est inclus. Ce secteur a été approuvé par le Conseil d'Etat dans sa planification de développement industriel à haute valeur ajoutée ainsi que comme projet pilote de part les choix retenus par le groupe de travail, principalement le soin porté à l'écologie industrielle qui vise une optimisation des ressources jusqu'au recyclage des déchets. La contrepartie, qui a fait parler d'elle dernièrement, est le retrait de surfaces agricoles. Le groupe de travail est conscient du problème mais la région devra faire des choix stratégiques afin d'éviter que la région devienne une cité dortoir.

Site Internet de la commune

Le nouveau site vient d'être mis en ligne suite à une refonte totale. Les sociétés qui désirent annoncer leurs manifestations peuvent s'adresser à l'administration communale pour la publication sous la rubrique « News ». Toutes les remarques ou corrections à apporter sont les bienvenues.

Organisation du 1^{er} août 2012

Les festivités du 1^{er} août se dérouleront dans le cadre du Giron des jeunes 2012 de Murist. La commune a répondu favorablement à l'invitation de la commune de Murist pour participer à cette fête. Les détails de cette manifestation seront communiqués par le biais d'un tout-ménage courant juillet.

Visite des nouvelles installations du réseau d'eau potable

La population est cordialement invitée à la journée « Porte ouverte » des nouvelles installations le samedi 2 juin prochain dès 9h30. La visite s'effectuera en minibus.

Accueil préscolaire et extrascolaire

Il a été procédé à l'analyse du sondage réalisé auprès des parents concernés. 66% des familles ont retourné le questionnaire. Les résultats démontrent qu'environ 85% sont plutôt satisfaits de l'offre actuelle contre 15% insatisfaits. Le sondage sera analysé plus en détails pour l'éventuelle suite à donner.

Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

M. René Brodard se plaint du travail déplorable effectué par les forestiers sur les berges de l'Arignon à Frasses. Il a également constaté que les rives de l'Arignon sont jonchées de déchets en tous genres. Il souligne aussi que depuis la suppression du lieu d'entreposage des branches à Frasses, les déplacements vers la place de collecte à Montet sont difficiles. Il demande s'il est possible de prévoir un lieu similaire à Frasses.

M. le Président répond que le Conseil communal va intervenir auprès de la Corporation forestière pour les travaux forestiers. Le problème des lieux d'entreposage des branches va être analysé pour répondre au mieux aux besoins de l'ensemble de la population.

M. Jean-Pierre Rey demande s'il est possible d'organiser une visite des installations du réseau d'eau à une autre date car plusieurs personnes ne peuvent y participer à la date prévue.

M. le Président en prend bonne note. Le Conseil communal essaiera de trouver une autre date.

M. Serge Duc fait part de l'état déplorable du sentier pédestre du quartier de Grandvau. Il relève encore que des véhicules y stationnent régulièrement.

M. le Président précise que ce sentier est communal mais sur des propriétés privées (servitude de passage en faveur de la commune). Le nécessaire sera fait pour améliorer provisoirement la situation. Lorsque les propriétés seront toutes aménagées, le sentier sera remis définitivement en état.

M. Léon Volery félicite le Conseil communal pour le beau travail effectué devant le porche de l'église d'Aumont. Il demande également si la commune prévoit de réaliser une place de jeux à Aumont. Il se renseigne aussi sur la possibilité de marquer la route communale Aumont – Granges-de-Vesin par des bandes ou points blancs car, en cas de brouillard, la circulation est difficile.

S'agissant de la place de jeux, M. le Président signale qu'à Montet la place a été financée par un tiers et non pas par la commune. Il relève aussi que la place de Granges-de-Vesin a été saccagée par des jeunes gens et a dû être supprimée. Il précise que les frais de fonctionnement de telle place sont élevés. Le Conseil communal va toutefois y réfléchir. Concernant le marquage de la route, M. le Président pense que sa largeur n'est pas suffisante pour procéder à un marquage mais le Conseil communal va se renseigner.

Mme Sandrine Ramel relève la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la route cantonale Aumont – Nuvilly et se demande s'il est possible d'installer des panneaux d'avertissement « Attention enfants ».

M. Jean-Claude Volery propose aussi de déplacer le panneau de limitation de vitesse.

M. le Président précise que la sécurité routière est importante. Le Conseil communal a déjà pris des contacts avec un bureau d'ingénieurs pour l'estimation des coûts d'une étude globale de la sécurisation des villages. Les problèmes de sécurité seront traités sur l'ensemble de la commune et non pas au cas par cas.

M. Eric Pellissier constate aussi les mêmes problèmes dans le quartier de la Reine-Berthe à Granges-de-Vesin. Les automobilistes roulent à grande vitesse et il estime qu'il est urgent de les résoudre.

M. Fabrice Maendly répond qu'il s'agit d'une route de quartier et que ce sont principalement les automobilistes habitant ce quartier qui sont concernés. Une simple discussion entre les personnes concernées peut résoudre ce problème.

M. Jean Juon dit que les points sensibles feront l'objet d'une étude globale comme l'a précisé M. le Président. Les dangers seront analysés et des solutions seront proposées d'ici la fin de l'année.

M. Clément Leu se dit satisfait que le Conseil communal lance cette étude. Cependant, il revient sur le chemin piétonnier de la Léchère à Aumont pour demander pourquoi il a été question d'un chemin provisoire lors de la dernière assemblée alors que lors du vote du crédit, en 2007, il n'avait pas été question du terme provisoire.

M. le Président relève que la réalisation de ce sentier est prévu à l'endroit où il est envisagé d'aménager la future zone à bâtir. Le jour où ce quartier sera aménagé, le sentier ne sera peut-être pas à la bonne place. C'est pourquoi il a été question de ce sentier provisoire du moment que l'idée était de le réaliser rapidement. Le propriétaire du fonds n'est actuellement pas d'accord de laisser ces travaux s'exécuter même en provisoire.

M. Clément Leu ajoute que le nouveau plan d'aménagement local devait permettre justement de débloquer la situation.

M. le Président précise qu'un recours à l'encontre de la future mise en zone du secteur concernée a été déposé auprès du Tribunal cantonal. Dès lors, le propriétaire du fonds concerné par ce sentier n'en permet pas sa réalisation tant qu'un recours est pendant. Il ajoute que le futur aménagement de cette éventuelle nouvelle zone à bâtir permettra également de sécuriser le délicat passage de la route de la Croix (dos d'âne).

M. Clément Leu soutient également la démarche pour la réalisation d'une place de jeux à Aumont près de la grande salle. Beaucoup de nouvelles familles se sont installées à Aumont ces dernières années avec des enfants en bas âge. Une place de jeux est aussi un lieu de rencontre.

M. le Président répond que le Conseil communal en prend bonne note.

M. Hubert Pidoux revient sur le dossier du chemin piétonnier de la Léchère en relevant qu'il y a deux différents aspects dans la zone prévue comme futur développement (privé et public). Selon lui, la commune peut construire le chemin piétonnier prévu et elle se doit d'entamer une procédure d'expropriation. Il précise encore que la commune est responsable en cas d'accident lié à la non-réalisation de ce chemin.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et les invitent à partager le verre de l'amitié accompagné de la traditionnelle pizza.

L'assemblée est levée à 21h30.

Le Secrétaire

Le Président

D. Fasel

C. Péclard